



L'an deux mille vingt-trois le 9 du mois de février, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 2 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent
M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain
M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali
M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia -

Procurations : Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. GAY Gérard – Mme JELLEN Nelly à M. CAPS Antony
M. BARTHELEMY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe – M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick -

Excusé(s) : M. ORY Denis – M. MICHEL Olivier -

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombrait 46 **votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 5

Excusés : 2

Votants : 46

Date d'affichage : 15 Février 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46

Contre

Absentions :

DECHETS MENAGERS

02/02/2023

**DELEGATION DONNEE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE POUR SIGNER LES AVENANTS LIES
A L'AGREMENT CITEO**

Vu la délibération n° 278 du 20/12/2017 Signature contrat CITEO 2018-2022 pour la filière des emballages et la filière des papiers graphiques et reprise des matériaux issus de la collecte sélective des emballages,

Vu la délibération n° 234 du 18/10/2017 Constitution d'un groupement pour la vente des matériaux issus de la collecte sélective,

Vu la délibération n° 107 du 22/03/2017 Signature contrat reprise matériaux collecte sélective,

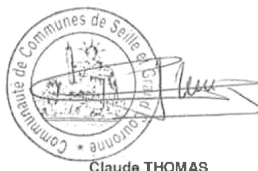
Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des déchets ménagers et de l'environnement, rappelle que la communauté de communes de seille et grand couronné a signé un contrat avec Citéo pour la durée de l'agrément initial de 2018 à 2022. La réglementation évoluant, l'Etat a prolongé les agréments de Citéo (papier et emballages), ce qui est retranscrit par plusieurs avenants de prolongation de contrats.

Chaque matériau dispose d'une filière de reprise avec un contrat lié au groupement de rachat des matériaux signé avec la métropole du grand Nancy. La collectivité doit valider des avenants de modifications des couts de reprises nationaux et des évolutions des matériaux à reprendre.

Il est proposé de déléguer au bureau communautaire la faculté de signer ces avenants, contrats de reprises, révisions de prix pour la durée de l'agrément citeo 2018-2022 du barème F et ses prolongations.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Délègue** au bureau communautaire, pour la durée du présent mandat, les signatures :
- ✓ Des avenants avec l'éco-organismes CITEO
 - ✓ Des avenants et révision de prix du groupement de rachat des matériaux
 - ✓ Des contrats de reprises des matériaux et leurs avenants,
 - ✓ De tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2023.02.15 09:46:50 +0100
Ref:20230214_153401_2-1-O
Signature numérique
le Président